

STATUT SOCIAL DE L'ENFANT-SORCIER ET MISE EN ÉVIDENCE DES RAPPORTS DE CONFLICTUALITÉ DANS LES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET FAMILIALES À GUIGLO ET À ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)

EGNANKOU Adolin Paul
Maître-Assistant
Enseignant-Chercheur
Université Félix Houphouët-Boigny, Cocody (Côte d'Ivoire)
Institut d'Ethno-Sociologie
adolinegnankou2010@yahoo.fr

Abstract

The phenomenon of child witches is increasing in African cities, with sometimes dramatic consequences. This article aims to understand it further by decrypting the cases of the Ivorian cities of Guiglo and Abidjan. As part of an inductive approach, it is based on the analysis of qualitative data. The results indicate that the designation of the social status of the child-witch emerges from the contexts crisogenous and conflictogenic, producing a social helplessness. In the hypothesis postulated, this one accounts for a logic of hierarchy or inverted subordination which is to the disadvantage of the actors designating themselves as victims of practices of infantile witchcraft. This exacerbates violent behavior.

Key words: Conflict, Social Helplessness, Child-Witches, Social Breakdown, Social Imaginary

Résumé

Le phénomène d'enfants-sorciers s'accroît dans les villes africaines, avec des conséquences parfois dramatiques. Cet article vise à le comprendre davantage à travers le décodage des cas des villes ivoiriennes de Guiglo et d'Abidjan. S'inscrivant dans une démarche inductive, il s'appuie sur l'analyse des données qualitatives. Les résultats indiquent que la désignation du statut social de l'enfant-sorcier émerge des contextes crisogène et conflictogène, producteurs d'une impuissance sociale. Dans l'hypothèse postulée, celle-ci rend compte d'une logique de hiérarchisation ou de subordination inversée qui est à la défaveur des acteurs se désignant comme victimes de pratiques de sorcellerie infantile. Ce qui exacerbe les comportements de violence.

Mots-clés: Conflit, Impuissance Sociale, Enfant-Sorcier, Rupture Sociale, Imaginaire Social

Introduction

Le phénomène de sorcellerie en Afrique qui, par le passé, était généralement localisé en milieu rural s'est étendu et accentué dans les villes ces dernières années. Ceci a pour conséquences une intensification aggravante des actions de violence et une détérioration des interactions entre enfants-sorciers et leurs supposées victimes : lynchage sans aucun procès formel, fuite des enfants des domiciles familiaux pour la rue, agressions de tous genres, etc. (M. Adinkrah, 2004 ; J. Tonda, 2008). Parallèlement à ce phénomène, l'on observe une pluralité de structures d'encadrement et de prise en charge des enfants-sorciers dans les villes (Child Frontiers, 2010 ; Unicef, Save the children, 2011). Les publications qui lui sont consacré traduisent également l'intérêt que la communauté scientifique lui accorde. En effet, ce dynamisme tend à donner à ce champ social une assise scientifique et institutionnelle stable qui s'ouvre à d'autres disciplines : droit, économie, géographie urbaine et humaine, psychologie.

En tant qu'objet d'étude, le phénomène d'enfants-sorciers lie « sorcellerie et modernité » (C. Henry et E. Kadya Tall, 2008 : 15). En effet, citant A. D'Haeyer (2004), P. Kasongo Maloba Tshikala et J. Kinable (2010) le définissent comme une « sorcellerie moderne, par opposition à celle traditionnelle, met aujourd'hui l'enfant au centre des débats » (p. 3). De plus résumant une autre approche définitionnelle de la sorcellerie, mais sous l'angle ethno-anthropologique, A. Cimpric (2010) précise que:

La notion de sorcellerie, bien qu'elle ait une sémiologie plurielle, peut être définie, dans une grande partie des pays africains, comme une capacité de nuire à une personne grâce au pouvoir mystique. Par conséquent, le sorcier ou la sorcière incarne ce personnage maléfique, poussé à faire du mal sous l'influence de cette force/pouvoir de la sorcellerie (p. 13).

Analysée dans une perspective fonctionnaliste (J. Mitchell Clyde, 1956 ; W. Turner Victor, 1957), la sorcellerie est un indicateur du changement social qui peut entraîner l'instabilité et l'insécurité au sein d'un groupe social donné. Pour d'autres anthropologues, la sorcellerie est également un phénomène contextualisé, caractérisé par sa complexité et sa contemporanéité. Les contextes colonial et post colonial (B. Holas, 1954 ; M. Augé, 1976a, 1976b), capitaliste (M. Rowlands & J. P. Warnier, 1988 ; J.-P. Olivier de Sardan, 1989 ; E. Terray, 1980 ; P. Etienne, 1966) et de globalisation (J. Comaroff & J. Comaroff, 1993 ; 1999) sont des facteurs qui la révèlent le plus.

D'un point de vue institutionnel et juridique, l'accent est mis sur la protection sociale de l'enfant, à partir de critères à la fois biologiques et juridiques. Sous cet angle, est enfant « tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable¹ ». Dans ce cas, l'enfant (l'être humain qui n'a pas encore atteint l'âge de la majorité biologique), a besoin, par rapport à l'adulte, d'un traitement de faveur, en termes de prise en charge sociale². À ce niveau, les institutions formelles à caractère humanitaire (ONG nationales et internationales, structures publiques étatiques) et juridique analysent l'applicabilité³ des lois relatives aux pratiques et comportements sorcellaires comme relevant du monde transcendant. Or l'application des lois légales se veut d'une rigueur rationnelle. En effet, « on sait ce que c'est que le vol, du nord au sud, de l'est à l'ouest. Mais la sorcellerie, c'est chaque coutume qui la voit à sa manière » (E. Mounyol à Mboussi, 2006, p. 314).

Quant aux perceptions et représentations de l'enfant tant dans les communautés que dans les familles, l'accent est mis sur une définition qui relève moins de son âge biologique que de son statut et de sa position sociale. Ainsi pour les individus interrogés, un enfant :

¹ Cette définition fait référence à l'Article 1 de la Convention internationale des Droits de l'Enfant (CDE). La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention des droits de l'Enfant le 4 février 1991, la Convention des droits de l'Enfant et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE) le 1^{er} mars 2002.

² Des sorciers adultes sont condamnés pour des meurtres "mystiques" qui ne reposent sur aucun fait matériel. En effet, l'article 205 du code pénal ivoirien punit la sorcellerie en ces termes : « Est puni d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'une amende de 100.000 à 1.000.000 de francs CFA, quiconque se livre à des pratiques de charlatanisme, sorcellerie ou magie, susceptibles de troubler l'ordre public ou de porter atteinte aux personnes ou aux biens ». Cependant, pour les mineurs désignés comme sorciers, ils sont pris en charge par les services sociaux et les cabinets juridiques.

³ La législation n'a cependant pas défini cette notion incriminée, laquelle demeure floue sur le plan juridique.

« C'est celui ne peut rien faire de lui-même, c'est la famille qui le nourrit, qui fait tout pour lui » ; « un enfant est celui qui ne peut pas effectuer de travaux champêtres » ; « c'est celui qui n'a pas encore eu de l'argent » ; « Il est encore innocent, c'est-à-dire qui n'a pas encore eu de rapports sexuels ». Enquêtés à Guiglo et à Abidjan

Par conséquent, les pratiques relevant de la sorcellerie sont construites comme des pratiques ou des activités d'adultes, car :

« Celui qui est marié, celui qui a engrossé une femme n'est plus un enfant ». De même, « Il n'y a pas d'enfants-sorciers mais des sorciers tout court » ; « Parfois, ce sont les enfants qui sont à la tête des confréries de sorciers d'adultes. Ils sont plus dangereux que les grands ». Témoins, « victimes » de sorcellerie à Guiglo et à Abidjan.

C'est pourquoi, on attribue à ces enfants des pouvoirs surnaturels qui tendent plus à la nuisance, à la destruction, à l'anthropophagie qu'à la sécurisation ou à la protection de ceux qui l'entourent. De ce qui précède, l'on note des points de vue divergents, voire contradictoires selon l'angle sous lequel est perçu le phénomène à l'étude. De plus, une grande part des études de terrain menées dans la mouvance ethnologique et anthropologique⁴ sur les pratiques sorcellaires ne dépassent, en effet, souvent pas le stade de l'analyse descriptive in fine mais ponctuelle, tout au plus la mise en relief des fonctions/dysfonctions qu'elles assurent dans les sociétés étudiées ; ce qui semble peu satisfaisant dès lors que se pose le problème des rapports sociaux qui émergent des tensions et conflits autour des enfants-sorciers.

Cet article a pour objectif de contribuer à un approfondissement de la réflexion sur la perspective dans laquelle les tensions et les conflits au tour de l'enfant-sorcier apparaissent non pas comme une monographie (description de la nature du pouvoir de l'enfant-sorcier, les conditions de son acquisition, l'étendue de ce pouvoir, ses fonctions, etc.), mais plutôt comme un opérateur d'analyse des recompositions sociales et des rapports de pouvoir au sein des communautés et ménages enquêtés des villes de Guiglo et d'Abidjan.

Pour y parvenir, après l'exposé de la problématique et de la méthodologie, d'abord l'on montrera que la mobilisation des imaginaires liés à la sorcellerie infantile est productrice d'espaces sociaux qui mettent en évidence les contextes crisogène et conflictogène vécus par les adultes. Ensuite, l'on analysera les tensions et conflits comme espaces sociaux de déstructuration des rapports liés au statut de l'enfant-sorcier. Finalement, au terme de la discussion l'on tentera de dégager une proposition d'explication générale à la violence faite aux enfants, désignés comme sorciers.

1. Problématique

Le phénomène de l'enfant-sorcier est une construction sociale contextualisée. En effet l'enfant, désigné comme sorcier⁵, est perçu par les membres de la communauté et de la famille comme un acteur social dépourvu d'innocence. Les pratiques et comportements de ce dernier sont considérés hors normes, tendant, dans un contexte de vulnérabilité accrue de ses proches parents, à leur nuire. Comme réponses, ces derniers mobilisent les imaginaires sorcellaires et s'inscrivent dans des rapports parfois chargés de tensions et de conflits. Ceux-ci sont caractérisés par la violence physique et psychologique, la mise à

⁴Conséquence de la prééminence du rôle joué par les anthropologues et ethnologues versés dans la pratique de la monographie et l'ethnométhodologie.

⁵Pour les enquêtés, l'évocation de la sorcellerie a deux sens opposés : l'un bénéfique, protecteur comme c'est le cas des jumeaux, à cause de leur « caractère serpent » ; l'autre, retenu dans ce texte, est maléfique. Ici, le sorcier ou « Wu-digo », couramment « gougnon » en Guéré, groupe ethnique socialement majoritaire à Guiglo, « bailléfouè » en baoulé, est celui qui utilise le Mal. Selon M. Augé, « le sorcier est censé posséder un pouvoir psychique qui lui permet d'attaquer autrui. Ce pouvoir, äwu en alladian, logbo en ébrié, esa en avikam, gougnon en dida, est celui d'une des 'âmes' de la personne, ou, si l'on préfère un autre langage, d'une des instances psychiques de la personne » (M. Augé, 1976 a, p. 129).

l'écart, la stigmatisation et la discrimination, voire l'abandon de l'enfant-sorcier. De plus, dans un espace social qu'est la ville où l'on pense que le contrôle social et les pressions directes s'exercent moins par rapport aux normes, aux croyances et valeurs traditionnelles des villages parce que les groupes sociaux sont plus vastes, plus complexes et plus anonymes. En dépit du fait que l'État et ses administrations (police, justice) favorisent une protection sécuritaire à tous, des citoyens ont recouru aux imaginaires liés à la sorcellerie infantile comme mode d'explication à leurs infortunes. Dans cette situation, les tensions et conflits autour de l'enfant-sorcier constituent un problème paradoxal qui suscite ces questions : quelles sont les conditions socioéconomiques et socio-psychologiques qui favorisent la désignation du statut social de l'enfant-sorcier dans les villes de Guiglo et d'Abidjan ? Comment certains acteurs supposés victimes de sorcellerie se positionnent-ils par rapport aux enfants désignés comme sorciers ? Sociologiquement, que révèlent ces positions en termes de conflits et de violence ? La réponse à ces questions semble provisoirement résider dans l'hypothèse où l'on postule que la mobilisation des conflits et de la violence à l'endroit des enfants-sorciers est liée à la transportation en ville de formes de logiques censées expliquées certaines infortunes en Afrique. La première logique, essentialiste, s'apparente à une préservation de la pureté (biologique et culturelle) du groupe dominant dans lequel la tare est perçue comme un facteur dégradant de la composition originelle. La seconde logique légitime la position des acteurs au sein d'un groupe social par la hiérarchisation ou la subordination (esprit ; devin ; chef ; parent/enfant ; aîné/cadet) selon le modèle de reproduction sociale de la communauté d'origine de celui qui la mobilise. Mais avant de répondre aux questions suscitées, il importe d'indiquer l'approche méthodologique qui rend compte de la collecte des données et de leur analyse.

2. Matériels et méthodes

Au plan méthodologique, le champ social d'investigation de la recherche concerne des groupes sociaux ou des individus qui sont en relation avec les pratiques de sorcellerie infantile de la ville de Guiglo et du District d'Abidjan. Cette étude s'appuie d'une part sur des données de terrain et d'autre part sur des données secondaires ou littéraires à partir de rapports, de documents ou d'articles sur les pratiques de sorcellerie infantile. L'enquête a duré 29 jours au total. Elle a commencé le 9 et pris fin le 22 mai 2016 dans la ville de Guiglo. Dans le District d'Abidjan, précisément dans la commune de Yopougon, elle a couvert la période du 9 au 23 juin 2016. Ces localités ont été choisies parce qu'il s'y trouve des centres d'accueil et de protection d'enfants chassés des domiciles parentaux parce qu'ils sont soupçonnés de pratiquer la sorcellerie. De plus à Yopougon, il y a un centre local du Bureau International Catholique de l'Enfance qui encadre et forme ces enfants à différents métiers manuels.

Ensuite, le District d'Abidjan semble correspondre aux caractéristiques de ville moderne, où se concentrent davantage non seulement les structures et acteurs nationaux et internationaux de prise en charge des enfants perçus comme vulnérables tels que les enfants-sorciers, mais aussi les destinations privilégiées par ces derniers en termes de possibilités d'insertion socio-professionnelle. L'on a également procédé à des passages répétés sur le terrain. Ce qui a permis de tester la saturation de données collectées. L'utilisation de données secondaires a permis de diversifier les données collectées. Tout en s'inscrivant dans une démarche inductive (P. Paillé, 1994 ; C. Villemagne, 2007), cette étude est essentiellement qualitative et a, de ce fait, mobilisé les techniques de collectes de données suivantes : entretiens semi-directifs, récits de vie et observation directe.

Quant aux participants, ils étaient au nombre de 37 individus regroupés en trois catégories d'enquêtés. Dans la première, l'on a d'abord interrogé neuf (9) enfants désignés comme sorciers dont les âges varient entre 12 et 17 ans. En effet, le Rapport SITAN 2014 de l'Unicef indique que les années de l'adolescence comprises entre cette tranche d'âge constituent une période de transitions critiques pour cette catégorie d'enfants. En Côte d'Ivoire, celle-ci représente « un tiers, soit (34%) des victimes de violations de droits rapportés » (Unicef, 2014, p. 9). « Stigmatisés, marginaux, délinquants, sorciers et violents, ils éprouvent une souffrance psychique d'origine sociale » (J. Furtos, 2008, p. 14). Ces caractéristiques semblent correspondre au phénomène d'enfants-sorciers observé sur le terrain. En plus, quatre (4) parents/tuteurs

qui disent être victimes de sorcellerie de la part de ces enfants ont également fait partie de la première catégorie d'enquêtés. Ils ont tous produit des récits de vie.

Dans la deuxième catégorie, cinq (5) personnes ont été interrogées. Ce sont des acteurs institutionnels, responsables de centres chargés de l'éducation, de la protection et de la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité. Elle a été soumise à des entretiens semi-directifs. Enfin, la dernière catégorie d'enquêtés regroupe des leaders communautaires (chefs de communautés, de présidents de jeunes de quartiers, d'associations, etc.). Ils sont au nombre de dix-huit-neuf (19) qui ont participé à des focus groups. Cette technique a permis de collecter des informations variées sur le phénomène étudié.

Par ailleurs, après achèvement de la collecte des données, la retranscription intégrale de tous les entretiens a été faite à partir du logiciel MAXQDA 10, spécialisé dans le traitement des données qualitatives en sciences sociales. Elle a permis de faire ressortir les liens qui existent entre les codes définis et les différentes dimensions de la réalité sociales. L'analyse du contenu thématique a été appliquée au corpus de données. Le procédé méthodologique ainsi présenté a permis de dégager les catégories analytiques dans les résultats exposés ci-dessous.

3. Imaginaires sorcellaires infantiles comme espaces sociaux de mise en évidence de contextes crisogène et conflictogène vécus par les adultes.

La désignation du statut de l'enfant-sorcier est généralement marquée par un contexte crisogène et conflictogène. En effet, le caractère négativement fluctuant de la vie sociale, perceptible par un changement subit et décisif des trajectoires de vie des adultes est imputé par la présence de l'enfant-sorcier maléfique qui se retrouve dans l'environnement social immédiat de ceux-ci. La situation de crise vécue par les adultes peut être d'ordre économique-professionnel (précarité du travail et de l'emploi, licenciement, chômage), affectif (rupture conjugale, recomposition familiale), social et culturel (maladie, non-respect des valeurs traditionnelles, accident, aggravation brusque d'un état chronique, risque d'affaiblissement des liens et des contrôles sociaux), etc.

« Ma belle-fille cherche toujours à rester dans le sillage de sa maman pour lui créer des problèmes. On n'a pas d'enfant jusqu'à présent parce qu'elle a mangé l'utérus de sa maman ». K. O. K., beau-père, Guiglo

« La mère est à son cinquième mariage, elle a perdu deux maris. Quand les deux premiers sont décédés, elle a pris un troisième mari avec qui elle a fait deux enfants. Pour le premier mariage elle a fait quatre enfants ; pour le deuxième mariage, elle a eu quatre enfants; pour le quatrième mariage, elle a fait un enfant, c'est la fille-sorcière. Enfin, son cinquième mariage là, c'est un nouveau mari qui est là, donc toutes ses grandes sœurs sont mariées, donc c'est la seule fille là avec l'une de ses grandes sœurs qui sont là ». K. A. J., témoin, Abidjan

« C'est un enfant de 15 ans qui est très instable. Il est sorcier et il veut tuer son père. Quand il est là, son père est toujours malade. C'est un enfant très impoli. Il ne parle à personne, quand tu insistes, il te répond mal ». M. T. U, femme d'un employé licencié et malade, Guiglo

« Mon père est originaire de l'ouest du pays et il avait connu ma mère à Tiébissou (centre). Elle est baoulé. On dit que chez eux, quand une fille atteint l'âge de la puberté, on doit la laver d'abord. Mais ça n'a pas été le cas et elle est tombée enceinte de moi. Donc, pour ses parents, j'étais l'enfant de la honte, de la malédiction. Ils ne pouvaient pas m'accepter ». E. B., enfant dit sorcier

Ainsi, par /en la présence de l'enfant-sorcier, les groupes sociaux (communautés, parents et familles) se retrouvent dans différentes situations sous-tendues par un contexte social très contrasté ou de vulnérabilités très accrues, du fait des pouvoirs mystérieux de cet enfant : échec, maladie incurable, mort, difficultés de tous ordres. Il s'agit également de comportements marginaux ou contradictoires relativement aux normes sociales endogènes (non-soumission aux consignes ou ordre des plus âgés, comportements déviants ou choquants).

« C'est un enfant bizarre (anormal). Il pisso dans les puits dont on boit l'eau. Or vous savez, en Afrique, les puits sont toujours protégés par les génies ou esprits protecteurs. Il n'est pas simple. Il est dangereux pour les autres. Moi, j'ai interdit mes enfants de jouer avec lui ». G. R. D., témoin, Guiglo

« Il défèque dans des endroits publics comme par exemples le cimetière, le marché, dans les puits et quand on lui parle, il continue ... Il défie les adultes, même des personnes qui ont l'âge de son père ou même de son grand-père ». S.L.O, témoin, Guiglo

Dans les faits, l'assignation du statut d'enfant-sorcier repose sur des perceptions, mythes, croyances, idéologies sociales liées à certains événements ou certaines circonstances dans la communauté ou la famille. Les communautés des localités enquêtées restent imprégnées par la crainte des activités maléfiques prêtées à cette catégorie d'enfants, « mangeurs d'âmes ». Excepté dans le cas où la cause du malheur est évidente (mort de personnes très âgées ou meurtre), le malheur est souvent considéré comme le résultat d'une conjuration à caractère magique. Ce qui exige de la part des ensorcelés des explications car, loin d'être une figure innocente, l'enfant-sorcier suscite désormais la peur et la légitime défense. Pour cela, les structures communautaires enquêtées ont recours au champ interprétatif du malheur et de la maladie en privilégiant dans les explications causales, le schème d'envoûtements et de pratiques sorcellaires ou magiques de blocage dans leur vie. En effet, le statut social de l'enfant-sorcier-malfaiteur est souvent révélé au cours d'un événement surnaturel (rituels) ou plus simplement par la vision d'acteurs socialement légitimés et valorisés. Ce sont : le féticheur, l'oracle, le guérisseur, le prêtre/le pasteur chrétien ou le marabout musulman. Une fois désigné comme tel, l'enfant-sorcier vit dans un environnement social chargé de tensions et de conflits qui se caractérisent, d'un point de vue relationnel par une déconstruction de ses rapports aux autres membres de la communauté, voire de la parenté ou de la famille.

4. Tensions et conflits comme espaces sociaux de déstructuration des rapports liés au statut de l'enfant sorcier

Dans le cadre de cette étude le conflit, lié au statut de l'enfant-sorcier, renvoie à une construction sociale qui rend compte d'un affrontement entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures propres à un ensemble d'individus vivant au sein d'une communauté ou d'une famille. Ce rapport social est aussi marqué par un désaccord, une perception de l'ensemble de dispositions (normes, pratiques, croyances) qui régissent le fonctionnement du groupe social et la distribution des rôles qui tendent à s'opposer à ceux de l'enfant dit sorcier. En effet, les communautés possèdent un système de pensées générateur de structures normatives auto-organisées et la façon dont l'enfant désigné comme sorcier décode les symboles relatifs aux normes, aux règles est différente pour le reste des membres de la communauté. Dans ce cas, le conflit lié au statut de l'enfant-sorcier est révélateur de la manifestation d'une différence ou d'un antagonisme qui génère des perturbations dans l'organisation sociale des rapports sociaux. Il mobilise de ce fait, aussi bien dans la communauté que dans le cercle parental ou familial, des pratiques et comportements tels que le rejet et la stigmatisation de l'enfant-sorcier.

« Dès qu'il est présent, son père est toujours malade ; ce qui a fait que son père l'a chassé. C'est une dame qui nous a dit que l'enfant est sorcier qu'évidemment quand elle a recueillie l'enfant chez elle, automatiquement elle a eu des problèmes avec son mari. Donc, elle ne veut plus le garder chez elle. Si tu les chicottes pour les chasser, il faut faire attention, c'est les enfants des génies ». M. B. R., témoin, Guiglo

« On demande à nos enfants de ne pas aller avec cet enfant-là. Parfois, on le chasse en lui jetant des pierres. Certains dans la communauté l'insultent en le traitant de sorcier, mais ils ne le disent pas en face de lui. Ils ont peur de lui. Par le passé, on accompagnait (éliminait physiquement) un tel enfant ». D. T., femme au foyer et veuve, Guiglo

« Quand nous avons été dénoncés publiquement et battus, l'exorciste n'est pas parvenu à nous anéantir. J'avais 14 ans à ce moment-là et au village, mes parents ne voulaient plus s'occuper de

moi à cause de ce que j'avais fait. Ils m'ont donc demandé de retourner auprès de ma mère. C'est ainsi que j'ai quitté le village pour la ville ». G.N.A, enfant dit sorcier

Les acteurs enquêtés évoluent à l'intérieur de structures hiérarchiques : dieux ou esprits, devins, guérisseurs, prêtres, aînés⁶, parents, etc. Ces derniers incarnent la domination et l'autorité. Ils participent, de ce fait, à l'organisation de la vie sociale qui est manifeste par ces dispositions hiérarchisées. Dès lors la conscience collective, c'est-à-dire l'ensemble des sentiments et représentations sociales qui imprègne les consciences individuelles et la cohésion de groupe, repose sur une solidarité mécanique⁷ ou solidarité par similitude, fondée sur la ressemblance sociale entre individus et leur conformité aux normes, aux valeurs et aux rôles sociaux « traditionnels ». Ce qui inciterait donc les individus à se conformer aux formalités de base que sont les codes de "bonne conduite" et les rituels sociaux de la vie en société. De plus, les pressions directes ou indirectes qui s'exercent sur les membres des communautés, de la parenté ou de la famille ont pour but de sanctionner et de corriger les écarts de comportements et d'attitudes par rapport aux normes et valeurs adoptées par le groupe. Cependant des faits, traduits par des comportements et attitudes, apparemment anodins (impolitesses à l'égard de ceux qui incarnent les valeurs, mépris des règles et des normes collectives) de la part de l'enfant-sorcier peuvent être l'objet de l'inquiétude. Ils sont perçus comme le signal d'une absence de loi commune ou d'une anomie.

« On a réussi à empêcher le développement de notre village en couvrant de ténèbres les dossiers de plusieurs élèves, des étudiants et des cadres, dont nous avons des membres de leur famille avec nous. Nous en avons tués aussi. Dans ma propre famille, j'ai livré cinq personnes dont une cousine, deux oncles, une tante et mon père, en l'espace de trois ans ». S. Z. N., enfant dit sorcier.

« J'ai emprunté le sexe de la fille de mon oncle qui avait le même âge que moi pour coucher avec lui (oncle). Ce dernier me harcelait, m'humiliait parce qu'étant le mari de ma tante chez qui j'étais, il voulait coucher avec moi. Les deux sont tombés gravement malades. Par la suite l'oncle est mort ». K. K. C., enfant dit sorcier.

Cet état de choses est révélateur d'une impuissance sociale des acteurs collectifs enquêtés, à un double niveau. D'abord, face aux pratiques et comportements sorcellaires infantiles, les institutions censées réguler la vie communautaire se trouvent dans l'incapacité de les empêcher de se produire par la même voie de recourt, c'est-à-dire mystiquement. À ce niveau, structurellement, l'existence de l'enfant-sorcier montre qu'il reste dominant dans ses rapports avec la communauté. Ensuite, si par le passé, la sanction et la correction des écarts liés aux pratiques sorcellaires ont entièrement incombé à des instances citées ci-dessus, désormais, dans les villes dites modernes⁸ de Guiglo et d'Abidjan, il revient formellement à l'État et à ses administrations (justice, police, ministères, ONG) de faire respecter les lois légales vis-à-vis desquelles les normes, les règles communautaires se trouvent dans une position subordonnée. Dans une telle situation, les communautés, la parenté et les familles se trouvent socialement impuissantes à éliminer physiquement l'enfant-sorcier, sous peine de commettre un meurtre et de subir la répression des lois formelles légales. Dès lors, dans la mesure où il ne peut avoir d'actions collectives au sein de ces groupes sociaux quand leurs membres se sentent socialement impuissants, démoralisés, parce que les conséquences de ruptures des codes de sociabilité (qui sont aussi des codes de socialité), ne sont pas appliquées dans la même logique. En effet, pour l'acteur collectif, le changement inspire le danger parce qu'il représente la perte de repères connus, la perte d'une condition établie et sûre. Mais compte tenu de

⁶ Le tke constituait autrefois l'unité organique de la société guéré. Le chef tke, véritable patriarche, organise la vie sociale, rituelle et religieuse du clan, dispose des biens collectifs, tranche les litiges, régulation des alliances matrimoniales, etc.

⁷ Selon Robert Castel (2007), on peut nommer désaffiliation, ce processus de rupture avec les attaches antérieures qui risquent de laisser les individus isolés, livrés à eux-mêmes ». En effet, elle s'inscrit dans un rapport social qui veut que tout individu se détache de ses parents. Elle exprime également un rapport dans lequel il s'exclut ou se désintègre socialement, affectivement, économiquement, géographiquement des différents groupes d'appartenance définissant son tissu identitaire, et en premiers lieux la parenté et la famille.

⁸ Cela est aussi valable pour d'autres villes de la Côte d'Ivoire.

l'impuissance sociale, il adapte son comportement soit par la rétractation à travers l'abandon, la fuite et l'évitement, soit par la stigmatisation et le rejet de l'enfant-sorcier. Ces deux dernières formes de réactions aux changements traduisent une tension, voire un conflit. Ceux-ci sont manifestes par des rapports où les agressions sont dominantes : coups, blessures, injures, privation de nourriture, etc. Mais face à cette réalité, dans un retournement contre « les bourreaux », certains affirment se venger ou se faire craindre en se désignant comme des sorciers qui ont des pouvoirs surnaturels. Ce qui leur permet de rester dominants dans les rapports avec les membres de la communauté ou de la famille.

Dans ce conflit de rapports de pouvoir, l'enfant-sorcier peut réagir soit par la contre-agression (impolitesse, coups et blessures, irrespect des normes et des règles, envie de vengeance, réjouissance liée aux malheurs du bourreau), soit par la rétraction (tolérance, éloignement physique, affectif ou géographique). Dans le schéma exposé ci-dessous, les flèches à double sens indiquent à la fois les causes et les effets (conséquences) des facteurs aboutissant à l'impuissance sociale, suite à la désignation du statut de l'enfant-sorcier.

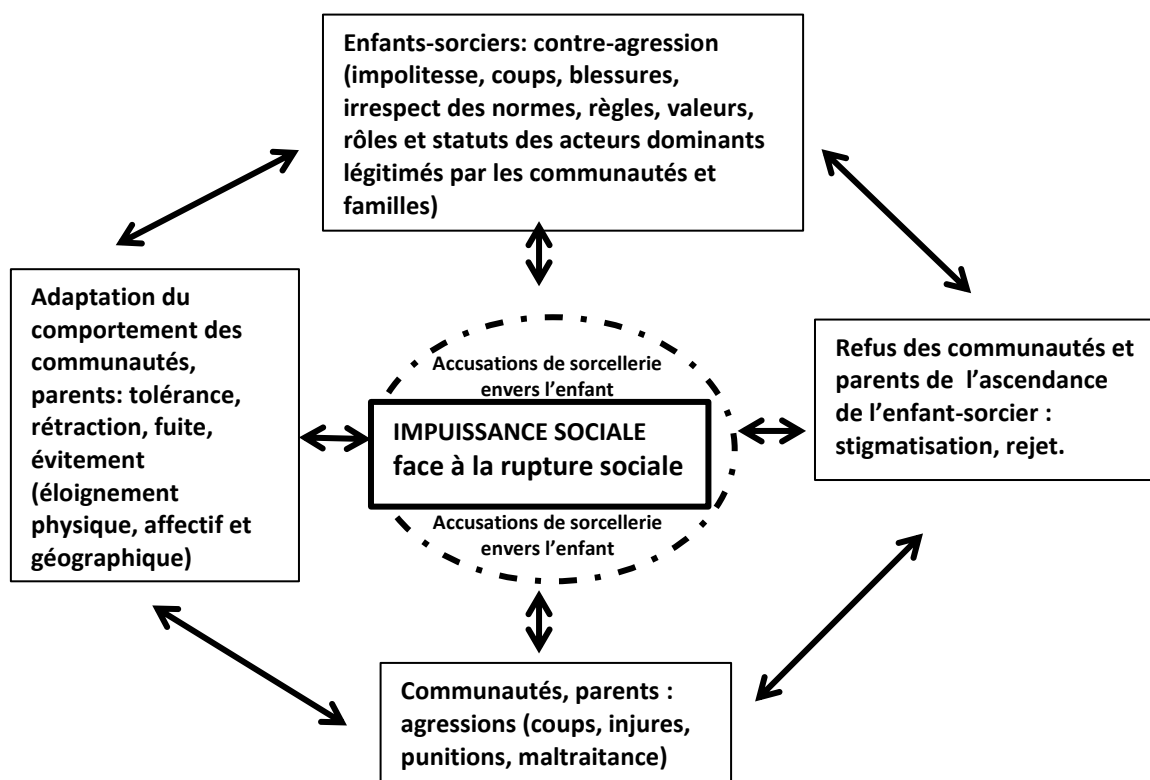


Schéma explicatif des accusations sorcellaires infantiles à partir du principe de l'impuissance sociale

En fait, la désignation du statut social de l'enfant-sorcier, la stigmatisation et le rejet que révèlent les rapports de pouvoir constituent, pour les acteurs institutionnels « traditionnels » dominants (devins, charlatans, chefs de communautés, de parenté et de familles) des moyens détournés pour sanctionner ou fournir socialement la réciprocité de la défiance à l'égard des institutions et de ses normes établies. Autrement dit la désignation du statut de l'enfant-sorcier, lors d'évènements contre lesquels ces acteurs dominants restent socialement impuissants, a tendance à démontrer qu'aux yeux des membres dominés ils restent toujours structurellement dominants. La persistance de l'impuissance sociale va, dès lors, continuer à nourrir les imaginaires sorcellaires infantiles, qui à leur tour, vont exacerber d'un côté, la conflictualité des rapports et des pratiques de violence à l'endroit de l'enfant sorcier et de l'autre côté, les comportements déviants de ce dernier et vice-versa.

Discussion

Plusieurs analyses abordent différemment le phénomène de l'enfant-sorcier dans les villes africaines. Ainsi, l'on retient que les facteurs explicatifs et leurs effets divergent d'un auteur à un autre. Pour F. De Boeck (2000), les enfants-sorciers ne sont pas que de simples victimes, mais ils sont devenus, de par leur position sociale prépondérante, des acteurs sociaux importants dont l'influence est apparente dans et sur la société congolaise. En effet, le phénomène d'enfants-sorciers a un lien avec la déstructuration/restructuration des catégories de la maternité, de la gérontocratie, de l'autorité, et plus généralement du champ familial lui-même. Ainsi, la diabolisation des enfants par les adultes renvoie non seulement à un sentiment de crise et de mutation sociale de la vie urbaine, mais aussi à une crise de la logique de la réciprocité et du don qui sous-tend ce champ social.

Ensuite, pour M. Augé (1976 a), les croyances à la sorcellerie comme théorie, s'articulent dans un rapport « idéo-logique », qui les déborde. Ils sont à ce titre un élément du fonctionnement de l'idéologie. L'aspect théorique met ici l'accent sur la technique et l'interprétatif. L'aspect technique se prononce sur la nature du don du sorcier qui se confond dans les notions de sorcellerie et de contre-sorcellerie, du maléfique et du bénéfique. La composante interprétative quant à elle, se fonde sur la contrainte. Celle-ci est manifeste à un triple niveau : i) d'abord, elle impose des voies d'interprétation qui correspondent aux principes de force qu'elle met en valeur (détection et châtement de sorciers, la politique d'Houphouët-Boigny comme l'avènement des temps nouveaux) ; ii) ensuite, elle impose les conditions de sa propre mise en oeuvre: celui qui la revendique sans être en situation de le faire voit cette logique se retourner contre lui; iii) enfin, elle impose aux problèmes les plus intimes de l'individu (difficultés de tous ordres, chômage, échecs scolaires, pertes de terre, etc.) des solutions sociales, codifiées et hiérarchisées (les malades sont eux-mêmes la cause de leur mal, la tendance à affaiblir les sorciers, présentés comme vulnérables aux 'soldats de Dieu').

Par ailleurs, certains facteurs sont favorables à la désignation du statut de l'enfant-sorcier. Selon A. Cimpric (2010), ils sont de divers ordres: la ville, le salariat, le marché économique, la consommation, la pression financière, la situation politico-militaire (guerres civiles, coups d'État), les crises institutionnelles (déficit de services de santé, d'actions de la société civile, de système judiciaire, la pauvreté ou incapacité à subvenir aux besoins élémentaires) et l'individualisme. Tous ces éléments ont, d'une manière ou d'une autre, entraîné des transformations profondes des structures familiales. Et l'une des conséquences directes est le disfonctionnement général de la famille et le bouleversement des relations entre aînés et cadets, entre hommes et femmes, surtout les accusations de sorcellerie infantile. Dans cet état de choses, il arrive que les enfants-sorciers sortent dominants de leurs relations avec les autres : ils contre-attaquent parfois violemment et acceptent leur statut social en le valorisant, le justifiant par la légitime défense. Comme le soutient (G. Mulumbwa, 2008), « ils déclarent être pacifistes mais appelés à se défendre lorsqu'ils sont menacés » (p. 203).

De la confrontation des résultats des recherches ci-dessus exposés avec ceux de la présente étude à partir de l'hypothèse émise, l'on peut retenir ceci : aux difficultés qu'éprouvent ceux qui disent être victimes de sorcellerie infantile pour construire un projet de vie, pour décider d'une orientation et se sentir acteurs de leur propre existence, s'ajoutent les effets de l'exclusion, des discriminations et le poids des inégalités sociales. La « rage » devient alors la ressource commune face aux formes de domination physiques, structurelles, économiques, professionnelles, culturelles ou affectives. Elle justifie aux yeux des concernés le recours à des comportements violents. Dans ce cas, il apparaît que les auteurs d'actes de violence ressentent autant l'impuissance sociale que les enfants-sorciers qui sont victimes de violence. Par conséquent, les différentes formes de violence et les actes ainsi que les discours (imaginaires sorcellaires infantiles) qui les justifient produisent une détérioration de l'environnement et des relations sociales dans les communautés, les familles où ils se produisent.

Le principe d'explication de l'impuissance sociale infirme, en partie, l'hypothèse postulée en début de cette étude. En effet, cette hypothèse lie l'explication du phénomène des enfants-sorciers à la transportation en ville de deux logiques mobilisées par les acteurs, se présentant comme victimes de

pratiques de sorcellerie infantile. L'une, insiste sur la préservation de la pureté (biologique et culturelle) du groupe social dominant et l'autre, légitime la position des acteurs par la hiérarchisation ou la subordination selon le modèle de reproduction sociale de ce groupe. En confrontation avec les données du terrain, la première logique semble moins prégnante que la seconde. Mais cette logique de hiérarchisation ou de subordination dans les rapports sociaux apparaît sous la forme inversée, bouleversée ou asymétrique. Ces rapports, qui sont à la défaveur des acteurs se désignant comme victimes de pratiques de sorcellerie infantile, expriment l'impuissance sociale tant chez ces derniers que chez les enfants dits sorciers.

Conclusion

En définitive, il importe de retenir que l'étude et l'analyse du statut des enfants-sorciers doivent être décryptées non seulement dans le seul prisme des droits des enfants à respecter mais également, comme le soutient R. Castel (2007), « dans les souffrances de ceux qui pâtissent sans avoir les moyens de comprendre autrement pourquoi ça cloche » (p. 72). Ceci amène à formuler un principe d'explication au phénomène de sorcellerie - infantile - dans les citées africaines, à partir des réalités des villes ivoiriennes enquêtées. En effet, cette étude démontre que ce n'est donc pas la pauvreté, ni le chômage, encore moins les croyances, les valeurs culturelles et normes sociales informelles qui engendrent les accusations sorcellaires infantiles. C'est plutôt l'impuissance sociale, c'est-à-dire le fait que l'acteur individuel (parents, beaux-parents) ou collectif (communauté) se trouve dans l'incapacité de donner suite à des attentes liées aux pouvoirs que confère son statut social. Dans une telle position, il n'a pas la capacité de contrôler les termes d'une relation d'échange afin qu'elle lui soit favorable.

Cette situation se voit aggraver par l'insécurité sociale ou l'écart entre l'idéal de vie prôné par la société capitaliste et les réalités sociales vécues par les acteurs collectifs ou individuels, en position de rupture sociale. Elle engendre, de ce fait, un sentiment d'impunité et d'injustice sociale qui, à son tour, favorise fortement la mobilisation de l'imaginaire lié à la sorcellerie en milieu urbain africain. L'exposition à l'impuissance sociale a donc pour effet d'exacerber l'irritabilité des groupes sociaux ou des individus car, dans leurs rapports aux autres, ils se retrouvent désormais dans la position de dominés, favorisant du coup le passage à l'acte violent, au rejet et à la stigmatisation de l'enfant-sorcier.

Bibliographie

ADINKRAH Mensah, 2004, « Witchcraft Accusations and female Homicide Victimization in Contemporary Ghana », *Violence Against Women*, 10 (4), p. 325-356.

AUGÉ Marc, 1974, « Les croyances à la sorcellerie », in M. AUGÉ (éd.), *La construction du monde*, Paris, François Maspero, p. 52-73.

AUGÉ Marc, 1976 a, « Savoir voir et savoir vivre : les croyances à la sorcellerie en Côte d'Ivoire », *Africa*, 46 (2), p. 128-139.

AUGÉ Marc, 1976 b, *Théorie des pouvoirs et idéologies. Etude de cas en Côte d'Ivoire*, Paris, Hermann.

BOECK DE Filip, 2000, « "Le deuxième monde" et les "enfants-sorciers" en république démocratique du Congo », *Le Dossier. Enfants, jeunes et politique, Politique africaine*, n°80, décembre, p. 32-57.

COMAROFF Jean and John, 1993, *"Introduction" to Modernity and Its Makentents : Ritual and Power in Postcolonial Africa*, J. & J. Comaroff, eds., Chicago : Chicago University Press.

COMAROFF Jean and John, 1999, "Occult Economics and the Violence of Abstraction : Notes from the South African Postcolony", *American Ethnologist*, 26, (2), p. 279-301.

CASTEL Robert, 2007, « La cohésion sociale », in Robert Castel et al, *Les mutations de la société française, tome II. Les grandes questions économiques et sociales*, Paris, La Découverte, Col. Repères

CHILD FRONTIERS, 2010, *Cartographie et Analyse du Système de Protection de l'enfant en Côte d'Ivoire*, UNICEF, Ministère de la Famille, Abidjan.

CIMPRIC Aleksandra, 2010, *Les enfants accusés de sorcellerie. Etude anthropologique des pratiques contemporaines relatives aux enfants en Afrique*, Dakar, BRAOC, UNICEF.

D'HAeyer Aurore, 2004, *Enfants sorciers, entre magie et misère*, Bruxelles, Editions Labor.

ETIENNE Pierre, 1966, « Phénomènes religieux et facteurs socio-économiques dans un village de la région de Bouaké », *Cahiers d'études africaines*, VI, n° 23, p. 367-401.

FURTOS Jean, 2008, *Les cliniques de la précarité, contexte social, psychopathologie et dispositifs*, Paris, Masson.

HENRY Christine et Emmanuelle Kadya Tall, 2008, « La sorcellerie envers et contre tous », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 189-190 |. Mis en ligne le 19 novembre 2013, URL : <http://etudesafriaines.revues.org/9612>, (13.12.2013).

HOLAS B, 1954, « Bref aperçu sur les principaux cultes syncrétiques de la Basse Côte-d'Ivoire », *Africa*, XXIV, n° 1, p. 55-60.

KASONGO MALOBA TSHIKALA Philippe & Jean Kinable, 2010, « Enfants de la rue, phénomène pluriel et complexe à Lubumbashi, RD Congo », *Actes du Colloque international francophone « Complexité 2010 »*. La pensée complexe : défis et opportunités pour l'éducation, la recherche et les organisations – Lille (France), 31 mars et 1^{er} avril.

MITCHELL James Clyde, 1956, *The Yao Village. A Study in the Social Structure of Nyassaland Tribe*, Manchester, Manchester University Press.

MOUNYOL À MBOUSSI Emmanuel et al, 2006, « Comment déceler la sorcellerie dans les tribunaux ? Réponses aux questions ». *Justice et sorcellerie. Colloque international de Yaoundé*, 17-19 mars 2005, Paris: Les Éditions Karthala, Collection: Hommes et sociétés, p. 310-320.

MULUMBWA MUTAMBWA Georges, 2008-2009, Etude sociolinguistique du kindubile, argot Swahili des enfants de la rue de Lubumbashi (RD Congo). *Thèse de doctorat*, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, Faculté de Philosophie et Lettres, Département des Langues et Lettres.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 1989, « Le réel des autres », *Cahiers d'études africaines*, 29 (113), p. 127-135.

PAILLÉ Pierre, 1994, « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, 23, p. 146-181.

ROWLANDS Michael & Jean-Pierre Warnier, 1988, "Sorcery, Power and the Modern State in Cameroon", *Man*, 23, n°1, p. 118-132.

TERRAY Emmanuel., 1980, « Un mouvement de réforme religieuse dans le royaume abron précolonial: le culte de Sakrobundi », *Cahiers d'Études africaines*, XIX (1-4), 73-76, p. 143-176.

TONDA Joseph, 2008, « La violence de l'imaginaire des enfants sorciers », *Cahiers d'études africaines*, XLVIII (1-2), 189-190, p. 325-343.

TURNER Victor W., 1957, *Schism and Continuity in an Africa Society. A Study of Ndembu Village Life*, Manchester, University Press.

UNICEF, 2014, *Pour une société plus équitable dans un pays émergent. La Situation de l'Enfant en Côte d'Ivoire 2014. Le processus de l'Analyse de la Situation de l'Enfant (SITAN 2014)*.

UNICEF, SAVE THE CHILDREN, 2011, *Vulnérabilités, Violences et de Violations graves de droits de l'enfant. Rapport relatif à l'impact de la crise post-électorale sur la protection des enfants en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Unicef.

VILLEMAGNE Carine, 2007, « Des choix méthodologiques favorisant une approche inductive : le cas d'une recherche en éducation relative à l'environnement », *recherches qualitatives*, Vol. 26 (2), 2006, p. 131-144.